

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP005
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Rhône Saône 2014-2020
Version	2019.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	30 juil. 2020

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	4
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	6
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	6
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - I / 5b.....	8
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - II / 7c.....	10
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6c	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6d	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - IV	17
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	19
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	20
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	22
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	22
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	23
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	24
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	25
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	26
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	30
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	32
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	33
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	34
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	36
10.1. Grands projets.....	36
10.2. Plans d'action communs.....	39
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	42
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	42
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	42
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	42

11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	42
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	43
12.	INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	44
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	44
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	46
13.	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	47
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	48
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	48
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	48
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	48
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	48
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	49
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	49
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	50
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	51
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	52
	Documents.....	53
	Résultats de la dernière validation	54

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La programmation cumulée atteint près de 22,2 M€ de FEDER, soit 66,7 % de l'enveloppe. 133 opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 63,2 M€.

Le niveau de certification atteint près de 7,9 M€ de FEDER, soit 23,8 % de l'enveloppe maquettée (35,7% du FEDER programmé), pour un coût total éligible d'opérations mis en appel de fonds de 19,6M€.

En 2019, le Comité de programmation interrégional a été consulté par procédure écrite à 4 reprises. Il a sélectionné 27 projets FEDER pour un coût total de 12,652 M€ et un montant FEDER de 4,075 M€.

Le Comité de suivi du POI Rhône-Saône s'est réuni quant à lui 2 fois : en consultation écrite en juin et le 8 novembre 2019 à Lyon. La session du comité de suivi a permis de réunir les partenaires régionaux, du plan Rhône et la Commission européenne, afin de s'assurer de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du POI. La session de novembre a été en partie dédiée à la révision du POI. Cette révision des programmes avait pour objectifs de simplifier à l'accès aux fonds européens et de permettre la meilleure consommation des crédits européens en 2023, suite à l'examen de performance.

Cette même instance a été consultée en juin, au regard du bilan de mise en œuvre et de l'atteinte du Cadre de performance.

L'année 2019 aura également été marquée par l'aboutissement des travaux de convergence des pratiques et des procédures applicables à l'ensemble des programmes dont la Région est autorité de gestion par l'approbation d'un Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC) commun aux PO régionaux Auvergne, Rhône-Alpes et Rhône-Saône par le collège de la CICC du 13 juin 2019. Ce travail a permis à la CICC d'effectuer un échantillonnage d'audits d'opération aux trois programmes opérationnels.

En parallèle, la Direction des fonds européens a travaillé à la prise en compte des modifications réglementaires apportées par le règlement omnibus. Ainsi, les règles de gestion ont été modifiées pour tenir compte des nouveautés et simplification pour une mise en œuvre début 2019. Un travail restera à mener lorsque l'Etat membre publiera le décret d'éligibilité des dépenses mis à jour.

Le rythme des audits a été encore soutenu en 2019 avec la réalisation d'un audit système sur le PO Auvergne au printemps et la réalisation de 30 audits d'opération sur l'ensemble des PO. Si l'audit système a conclu un fonctionnement correct du système de gestion et de contrôle, l'avis d'audit de la CICC est négatif en raison d'un taux d'erreur de 18,21 %. Il est toutefois à noter que cet avis d'audit

est global pour les trois programmes Auvergne, Rhône-Alpes et POI. Le taux d'erreur est lié pour 98,97 % à des irrégularités détectées sur des opérations d'ingénierie financière, opérations qui ne sont pas soutenues par le POI Rhône-Saône.

Pour maintenir le niveau de compétence et d'expertise en matière de gestion des fonds européens, les agents de la DFE ont pu bénéficier de formations de spécialisation, avec d'une part une formation relative à la certification et d'autre part, une formation généraliste la politique européenne et le post 2020.

En matière de communication, le plan de communication 2019 a été axé sur la mise en lumière des projets soutenus par les différents programmes, l'objectif étant de rendre visible l'action européenne sur le territoire régional. Un recueil des projets recensant des fiches pour plus de 70 projets soutenus par les PO régionaux (dont 7 pour le POI), les POI agissant sur le territoire régional, le PCTE Alcotra et les programmes sectoriels a été réalisé. Ce travail a permis le développement d'une banque de plusieurs fiches projets qui a permis de répondre aux nombreuses sollicitations des journalistes dans le cadre de la campagne électorales des législatives européennes, mais aussi de développer une exposition temporaire lors du Comité de suivi du 3 octobre 2019 et d'alimenter une cartographie des projets sur le portail internet l'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans cette même dynamique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a participé à la campagne "EU delivers in AuvRA" de la Commission Européenne animé par Havas en mettant en avant le projet d'aménagement de la ViaRhôna, par un événementiel spécifique, la mise en place d'un panneau interactif et la réalisation d'une campagne d'affichage.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
I	Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.	<p>En 2019, 12 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 967 727 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 dossiers concernent le financement de mesures visant à réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles et entreprises aux inondations pour un montant FEDER de 531 221,32 €. 3 dossiers concernent des investissements sur des exploitations agricoles. 4 dossiers accompagnent les chambres d'agriculture et de commerce dans leur programme d'animation du dispositif de lutte contre les inondations - 4 dossiers ont pour objectif d'améliorer la gestion et l'anticipation du risque en développant les connaissances et les outils d'aide à la décision (354 097,68€) - 1 dossier a sensibilisé le grand public en proposant une œuvre artistique et pédagogique présentée à la fête des Lumières à Lyon en décembre 2019 (82407,91€) <p>Le taux d'avancement de l'axe est de 49,60%. Le niveau de certification a fortement augmenté pour atteindre 35,16%</p>
II	Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.	<p>En 2019, 3 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 318 661,93€, ce qui porte le taux de programmation de l'axe à 90,13%. Deux dossiers contribuent au conseil et au développement du transport fluvial auprès des entreprises (120 551,05€), le troisième dossier est le premier de la programmation qui concerne une action de recherche et développement avec l'expérimentation d'un dispositif de dépollution innovante des moteurs d'un ponton fluvial multifonctions (type d'action 4 pour 198 110,88€)</p> <p>Le niveau de certification a doublé depuis 2018 et atteint 52,15% fin 2019.</p>
III	Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.	<p>En 2019, 12 dossiers ont été programmés sur cet axe pour un montant FEDER de 2 789 250,73 € ce qui fait passer le taux de programmation de l'axe à 64,49%</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 dossiers concernent la réalisation d'aménagement sur 55.5 km de l'itinéraire cyclable ViaRhôna pour 1 110 000€ - 1 dossier porte une importante action de promotion et communication des séjours itinérants pour 70 000 € - Comme prévu 2019 a permis de mobiliser des fonds pour les services le long des itinéraires cyclables avec un premier dossier d'aménagement d'une aire d'accueil pour 30 636,54€

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Le taux de programmation de ce volet tourisme s'élève à 55,67%</p> <p>En matière de biodiversité et milieux aquatiques, la programmation a été répartie sur 5 dossiers concernant le partage des connaissances scientifiques pour un montant FEDER de 802 186,24€ et 2 dossiers relatifs à la restauration de zones humides pour un montant FEDER de 776 427,95€ touchant ainsi 60 ha supplémentaires ; portant le taux de programmation du volet à 75,30%</p> <p>Le taux de certification de l'axe 3 est de 20,45%</p>
IV	Assistance technique FEDER	<p>L'ensemble des opérations programmées ont fait l'objet d'une certification. Pour les dépenses à venir, l'autorité de gestion a pris connaissance du règlement délégué (UE) 2019/1867 et prévoit l'activation du taux forfaitaire de 4% des dépenses déclarées à la Commission européenne pour justifier le montant d'assistance technique à partir du 8 novembre 2019, ce qui devrait permettre la justification de l'ensemble des dépenses à justifier au titre de l'AT.</p> <p>Sur le plan de la communication, l'année 2019 a vu la poursuite des travaux engagés en 2018, notamment sur la valorisation des projets européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », outil central de communication. • Lancement de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région » : 18 établissements inscrits, plusieurs séances d'information réalisées dans les établissements scolaires. • Organisation d'une exposition de plus de 10 projets financés par les fonds européens, la campagne « EU delivers in my region » sur le projet ViaRhôna lancée par la Commission en partenariat avec la Région du 9 juin au 9 juillet 2019. • Réalisation d'un Guide du porteur de projet FEDER/FSE-IEJ unique et interactif sous la forme de pages web et de 5 fiches pratiques thématiques, du « Recueil des projets européens en Auvergne-Rhône-Alpes » (1000 exemplaires et version numérique), réalisation en cours du recueil des projets dits « emblématiques » pour la période 2014-2020 (publication en juin 2020).

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - I / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	En transition	59,00			11,00			
S	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	En transition	59,00			125,00			
F	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	Plus développées	41,00			7,00			
S	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	Plus développées	41,00			88,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	10,00			1,20			0,00		
S	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	91,00			5,00			6,00		
F	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	7,00			1,80			0,00		
S	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	63,00			13,50			5,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	0,00			0,00		
S	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	2,94			0,00		
F	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	0,00			0,00		
S	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	2,06			0,00		

Axe prioritaire	I - Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	5.2.1 - Prévenir le risque inondation du Rhône et de la Saône

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R1.1	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation	% habitant	En transition	66%	2013	70% (si pas de survenue de crue majeure entre 2014-2020) 76% (si survenue d'une crue majeure)			Les résultats du sondage 2019 seront disponibles courant 2ème semestre 2019, pour le RAMO 2020
R1.2	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation	% habitant	Plus développées	66 %	2013	70% (si pas de survenue de crue majeure entre 2014-2020) 76% (si survenue d'une crue majeure)			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R1.1	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation		67		non disponible		67%		
R1.2	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation		67		non disponible		67%		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R1.1	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation		
R1.2	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation		

Axe prioritaire	II - Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - II / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	En transition	331,00			203,00			
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	En transition	331,00			218,00			2 dossiers programmés en 2016 ont contribué à l'avancement de cet indicateur.
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	Plus développées	232,00			142,00			
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	Plus développées	232,00			153,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	203,00			0,00			0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	218,00			203,00			203,00		
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	142,00			0,00			0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	153,00			142,00			142,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00			0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00			0,00		
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00			0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	II - Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.3.1 - L'objectif spécifique 7.3.1 est de développer le transport fluvial tout en améliorant sa performance environnementale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R2.1	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône	% tonne	En transition	+ 14 %	2004	+ 48 %			Les valeurs ont été actualisées en fonction du nouvel outil de mesure "Horatio" utilisé par VNF à partir de 2016. Ce nouveau système améliore le traitement des statistiques car il permet de réviser les informations transmises (au plus tard 3 mois après) au niveau de la collecte des déclarations de chargement des transporteurs mais aussi les statistiques de navigation. L'année de référence pour le suivi de l'évolution de l'indicateur est 2015 car elle correspond à la date de mise en route du nouveau système avec un comptage homogène.
R2.2	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône	% tonne	Plus développées	+ 14 %	2004	+ 48 %			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R2.1	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône		5,83		-2,48		-5,88		0
R2.2	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône		5,83		-2,48		-5,88		0

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R2.1	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône		
R2.2	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône		

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	En transition	123,00			42,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO (objectif total 2018: 83)
S	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	En transition	123,00			102,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO (objectif total 2018: 83)
F	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	Plus développées	87,00			29,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO (objectif total 2018: 83)
S	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	Plus développées	87,00			72,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO (objectif total 2018: 83)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	42,00			6,60			4,00		
S	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	73,00			42,10			27,00		
F	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	29,00			4,60			5,00		
S	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	51,00			29,50			38,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	0,00			0,00		
S	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	24,58			0,00		
F	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	0,00			0,00		
S	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	17,22			0,00		

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.3.1 - Dynamiser le territoire sur la durée à travers l'itinérance douce

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R4.1	Taux d'évolution du nombre de nuitées	% nuitée	En transition	- 2,35%	2014	+ 13,25%			Plan d'action clos et validé par la CE en 2017 Évolution % depuis 2014
R4.2	Taux d'évolution du nombre de nuitées	% nuitée	Plus développées	- 2,35%	2014	+ 13,25%			Plan d'action clos et validé par la CE en 2017 Évolution % depuis 2014

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R4.1	Taux d'évolution du nombre de nuitées		+11,62%		+10,80%		+6,54%		+3,51%
R4.2	Taux d'évolution du nombre de nuitées		+11,62%		+10,80%		+6,54%		+3,51%

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R4.1	Taux d'évolution du nombre de nuitées		0
R4.2	Taux d'évolution du nombre de nuitées		0

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	118,00			39,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	118,00			222,00			
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	82,00			27,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	82,00			156,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	39,00			1,80			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	175,00			38,80			13,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	27,00			1,20			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	123,00			27,20			18,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	6.4.1 - Préserver et restaurer les fonctionnalités du Rhône, de la Saône et des milieux aquatiques associés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
R3.1	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires	% hectare	En transition	0%	2013	10,5%			Le plan d'action a été définitivement clos par courrier et saisie sous SFC début 2017. Valeur de référence : 0 Valeur cible :13,3%
R3.2	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires	% hectare	Plus développées	0%	2013	10,5%			Le plan d'action a été définitivement clos par courrier et saisie sous SFC début 2017. Valeur de référence : 0 Valeur cible :13,3%

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
R3.1	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires		17,8		non disponible		6%		
R3.2	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires		17,8		non disponible		6%		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
R3.1	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires		
R3.2	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires		

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - IV

Axe prioritaire		IV - Assistance technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	ETP					0,00	0,00	0,00	
S	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	ETP					0,00	0,00	0,00	
F	SAT2	Nombre d'évaluations menées	Evaluations					0,00			
S	SAT2	Nombre d'évaluations menées	Evaluations					0,00			
F	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « L'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	Connexions					15 013,00			Il s'agit du nombre de connexions aux pages POI du sites www.europe-en-rhonealpes.eu jusqu'en juillet 2017 puis du site https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu à partir de juillet 2017. les sites intrenet des deux anciennes régionaux a été refondu en un site unique a ces connexions, il convient d'ajouter celles comptabilisées sur le site du Plan Rhône www.planrhone.fr soit 70298 pages vues sur 2017. Les statistiques du Plan Rhône ne sont plus accessibles pour l'année 2018. Le chiffre indiqué correspond donc à la valeur 2018 pour les connexions sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes
S	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « L'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	Connexions					0,00			Il s'agit du nombre de connexions aux pages POI du sites www.europe-en-rhonealpes.eu jusqu'en juillet 2017 puis du site https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu à partir de juillet 2017. les sites intrenet des deux anciennes régionaux a été refondu en un site unique a ces connexions, il convient d'ajouter celles comptabilisées sur le site du Plan Rhône www.planrhone.fr soit 70298 pages vues sur 2017. Les statistiques du Plan Rhône ne sont plus accessibles pour l'année 2018. Le chiffre indiqué correspond donc à la valeur 2018 pour les connexions sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes. Les données de 2019 concernent uniquement le site web L'Europe s'engage. Pas de données du site web du plan Rhône car en raison du COVID-19, la personne du SGAR n'a pas accès aux données.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	2,00	1,00	1,00
S	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	2,75	1,00	1,75	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	1,00
F	SAT2	Nombre d'évaluations menées	0,00			1,00		0,00			
S	SAT2	Nombre d'évaluations menées	0,00			1,00					
F	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	14 939,00			3 269,00			3 794,00		
S	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	0,00			3 269,00			3 794,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	0,00			0,00		
S	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	0,00			0,00		
F	SAT2	Nombre d'évaluations menées	0,00			0,00		
S	SAT2	Nombre d'évaluations menées	0,00			0,00		
F	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	3 971,00			0,00		
S	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	3 971,00			0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
------------	---

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	1 709 336,00					
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 197 698,00					
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	11,00					
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	7,00					
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	203,00					
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	142,00					
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	5 165 876,00					
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	3 619 627,00					
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	39,00					
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	27,00					
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	4 535 598,00					
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	3 178 004,00					
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	42,00					
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	29,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	1 531 248,00	59 034,00	9 529,94	
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 072 915,00	41 364,00	6 677,44	
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	10,00	2,00	2,47	
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	7,00	1,00	3,52	
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	203,00	0,00	0,00	
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	142,00	0,00	0,00	
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	3 380 407,55	3 302 885,00	3 255 429,49	
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	2 368 584,88	2 314 266,00	2 281 015,22	
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	39,00	2,00	0,00	
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	27,00	1,00	0,00	
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	3 844 372,93	2 971 892,00	1 107 232,48	
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	2 693 676,00	2 082 346,00	775 815,95	
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	42,00	7,00	1,23	
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	29,00	5,00	1,76	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	0,00	0,00
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	2,06	0,00
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	2,94	0,00
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	0,00	0,00
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	0,00	0,00
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,00	0,00
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	0,00	0,00
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	1,23	
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	1,76	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	1 782 902			9 666 720,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
			rapport à l'enveloppe initiale de l'axe									
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 249 244			6 773 280,00		
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	11			59,00		
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	7			41,00		
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	294			331,00		
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	206			232,00		
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	1 932 096			11 021 544,00		
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 353 781			7 722 578,00		
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	29			118,00		
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	21			82,00		
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	2 475 633			16 955 496,00		
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 734 627			11 880 382,00		
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	49			123,00		
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	34			87,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
I	FEDER	En transition	Total	10 842 720,00	50,00%	4 860 579,52	44,83%	4 354 466,71	1 709 335,84	15,76%	67
I	FEDER	Plus développées	Total	7 597 280,00	50,00%	3 405 712,18	44,83%	3 051 088,92	1 197 697,90	15,76%	67
II	FEDER	En transition	Total	11 748 240,00	50,00%	9 905 160,30	84,31%	9 194 208,86	5 165 875,77	43,97%	11
II	FEDER	Plus développées	Total	8 231 760,00	50,00%	6 940 350,42	84,31%	6 442 200,76	3 619 627,24	43,97%	11
III	FEDER	En transition	Total	15 052 800,00	50,00%	22 173 328,88	147,30%	19 625 662,54	4 483 632,71	29,79%	52
III	FEDER	Plus développées	Total	10 547 200,00	50,00%	15 536 414,12	147,30%	13 751 314,57	3 141 592,98	29,79%	52
IV	FEDER	En transition	Total	1 164 240,00	50,00%	228 865,24	19,66%	228 865,24	193 919,93	16,66%	3
IV	FEDER	Plus développées	Total	815 760,00	50,00%	160 361,36	19,66%	160 361,36	135 875,87	16,66%	3
Total	FEDER	En transition		38 808 000,00	50,00%	37 167 933,94	95,77%	33 403 203,35	11 552 764,25	29,77%	133
Total	FEDER	Plus développées		27 192 000,00	50,00%	26 042 838,08	95,77%	23 404 965,61	8 094 793,99	29,77%	133
Total général				66 000 000,00	50,00%	63 210 772,02	95,77%	56 808 168,96	19 647 558,24	29,77%	266

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
I	FEDER	En transition	087	01	03	07	05		01	FR71	269 499,76	182 645,60	101 497,06	7
I	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		13	FR71	610 131,19	547 892,26	113 061,90	4
I	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		22	FR71	3 790 995,77	3 444 011,67	1 311 446,38	54
I	FEDER	En transition	087	02	07	07	05		22	FR71	23 726,98	18 981,58	17 117,12	1
I	FEDER	En transition	088	01	04	07	05		22	FR71	166 225,82	160 935,60	166 213,38	1
I	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		01	FR71	188 833,17	127 976,16	71 116,99	7
I	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05		13	FR71	427 506,89	383 897,30	79 220,24	4
I	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05		22	FR71	2 656 275,95	2 413 151,04	918 904,60	54
I	FEDER	Plus développées	087	02	07	07	05		22	FR71	16 625,02	13 300,02	11 993,63	1
I	FEDER	Plus développées	088	01	04	07	05		22	FR71	116 471,15	112 764,40	116 462,44	1
II	FEDER	En transition	042	01	07	07	07		12	FR71	9 825 881,54	9 154 569,48	5 102 704,74	10
II	FEDER	En transition	042	01	07	07	07		13	FR71	79 278,76	39 639,38	63 171,03	1
II	FEDER	Plus développées	042	01	07	07	07		12	FR71	6 884 801,36	6 414 426,23	3 575 364,55	10
II	FEDER	Plus développées	042	01	07	07	07		13	FR71	55 549,06	27 774,53	44 262,69	1
III	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR71	6 976 211,38	6 457 355,37	1 632 209,95	30
III	FEDER	En transition	090	01	07	07	06		15	FR71	15 197 117,50	13 168 307,17	2 851 422,76	22
III	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR71	4 888 093,70	4 524 541,52	1 143 657,30	30
III	FEDER	Plus développées	090	01	07	07	06		15	FR71	10 648 320,42	9 226 773,05	1 997 935,68	22
IV	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR71	187 769,92	187 769,92	187 769,92	1
IV	FEDER	En transition	122	01	07	07			18	FR71	29 335,32	29 335,32	0,00	1
IV	FEDER	En transition	123	01	07	07			18	FR71	11 760,00	11 760,00	6 150,01	1
IV	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR71	131 566,68	131 566,68	131 566,68	1
IV	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR71	20 554,68	20 554,68	0,00	1
IV	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR71	8 240,00	8 240,00	4 309,19	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	I	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	II	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	III	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	IV	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La procédure d'évaluation des impacts des programmes a débuté suite à l'ajustement des plans d'évaluation, qui a vu mutualiser une partie des évaluations suite à la fusion des régions. Après une première phase de sourcing avec des prestataires reconnus, Le calendrier de réalisation des évaluations a également été réajusté afin que les résultats des évaluations d'impact puissent être mobilisés lors de la réflexion inhérente au futur programme, dans une perspective d'amélioration continue et d'utilité accrue de l'évaluation.

Une première analyse croisée des bases de données de suivi des programmes a permis d'identifier des thématiques d'évaluation d'impact communes, grâce à un regroupement des objectifs thématiques définis pour chacun des programmes. Le processus de cadrage des évaluations d'impact s'est notamment basé sur l'analyse des bases de données relatives à l'avancée de la programmation. Des questions évaluatives ont émergé de cette première analyse quantitative puis la démarche de cadrage collaboratif (avec les directions opérationnelles) a permis d'inscrire dans le cahier des charges des sous-questions évaluatives plus ciblées. Par ailleurs, ces échanges ont mobilisé les agents autour des enjeux de l'évaluation.

Le marché d'évaluations d'impact a été publié en mars 2019 afin que les prestations puissent débuter en septembre 2019 et s'échelonner sur la période 2019-2021. Les évaluations d'impact se présentent sous la forme d'un marché avec 6 lots, correspondant aux thématiques des programmes dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'autorité de gestion.

Lot 1 : programme CTE transfrontalier Alcotra

Lot 2 : programme interrégional (POI) Rhône-Saône

Lot 3 : Recherche, Développement économique, Innovation – FEDER PO Auvergne et Rhône-Alpes

Lot 4 : Transition énergétique et climatique – FEDER PO Auvergne et Rhône-Alpes

Lot 5 : Emploi – FSE PO Auvergne et Rhône-Alpes

Lot 6 : Dimension territoriale urbaine – FEDER PO Auvergne et Rhône-Alpes

L'élaboration des conclusions et des recommandations de l'évaluation se fera de manière participative et ces dernières permettront alimenter la réflexion inhérente au prochain programme.

Pour garantir la coordination des évaluations, depuis la commande jusqu'à la production du rapport final d'évaluation et la diffusion des résultats, les responsabilités et les actions à entreprendre tout au long du

cycle d'évaluation ont été explicitées.

Le Comité de suivi inter-fonds n'interviendra pas directement dans l'évaluation mais les résultats intermédiaires et finaux lui seront présentés. Il examinera les suites à donner aux évaluations conformément à l'article 110 du règlement (UE) n°1303/2013.

Chaque évaluation sera pilotée par une instance d'évaluation. Ces instances (une par thématique d'impact) seront une émanation du Comité de suivi. Leur composition est organisée pour chacune des évaluations : elle repose sur un ensemble de membres volontaires du Comité de Suivi dans la mesure du possible représentatifs de la composition du Comité de suivi. Les services de l'Etat sont également invités à y participer, ainsi que, au vu de la thématique, des structures partenaires. L'instance d'évaluation se réunit en moyenne à trois reprises par évaluation pour en assurer le pilotage : phase de démarrage de la prestation, phase intermédiaire, phase finale des travaux. L'instance d'évaluation suit l'avancée des évaluations et formule des recommandations, tant au niveau de la réalisation des évaluations et qu'au niveau des suites à donner aux évaluations.

Enfin, un Comité technique sera en lien direct avec le prestataire évaluateur. Le contenu des évaluations, la planification des opérations relèvent de son champ de compétence. Il prendra part, notamment, à la co-construction des recommandations en fin d'évaluation. Cet organe technique est composé de membres du service pilotage de la Direction des Fonds Européens, ainsi que des responsables de service en charge des domaines évalués. Le Comité technique assure l'installation des instances d'évaluation et l'organisation de leurs réunions.

Fin 2019, les phases de lancement des différents lots ont eu lieu, le cadrage des évaluations a été établi et les notes de cadrage livrées. Elles répondent, pour chacun des lots, aux objectifs suivants :

- mieux cerner le contexte, les enjeux et les attentes quant à la mission d'évaluation

- présenter les principaux points méthodologiques proposés et le programme de travail de l'évaluation : entretiens de cadrage (responsables de volets du POI et interlocuteurs Région), sujets des études de cas, benchmark sur l'axe « itinérance cyclable et préservation des milieux aquatiques », bilans, 4 focus groups (un par thématique du POI). Formalisation de la théorie d'action pour chaque volet thématique et note de cadrage incluant le référentiel d'évaluation.

- identifier, collecter, contextualiser la bibliographie nécessaire pour l'analyse documentaire (notamment les données)

- collecter les coordonnées des interlocuteurs de la mission (entretiens et compréhension des données) et valider la liste personnes à interroger lors des entretiens de cadrage

- préciser les rôles et responsabilités des intervenants sur le projet

- identifier les principaux points d'attention
- ajuster le calendrier.

Les phases suivantes viseront à rendre le livrable intermédiaire de chaque lot, comprenant les premières analyses, suffisamment tôt dans l'année 2020 pour éclairer l'écriture du programme 2021-2027. Seule, la question évaluative portant sur la restauration et la préservation des milieux humides sera finalisée pour septembre 2021, au vu de la temporalité des projets.

Dans le cadre de l'évaluation, l'analyse de contribution sera mobilisée afin de confirmer / infirmer les liens de causalité établis par la théorie du programme opérationnel. Au travers de cette méthode, l'évaluation cherchera ainsi à qualifier et quantifier les effets attendus qui auront préalablement été décrits et définis dans le diagramme logique d'impacts. Dans cette perspective, les études de cas auront vocation à illustrer et qualifier les différents types d'effets et impacts observés.

Formulation d'une appréciation collective sur la contribution du changement :

1. Les *effets attendus* : Quelle était la théorie d'intervention initiale ?
2. Quels sont les changements effectivement observés (données statistiques + données enquêtes professionnels) ?
3. Mesure de la contribution : dans quelle mesure peut-on imputer les changements à l'action du FEDER ? Y-a-t-il d'autres phénomènes externes à la convention pouvant expliquer ces résultats (réforme territoriale, autres politiques publiques, contexte économique...) ?
4. Formulation d'une appréciation collective de contribution (fort / faible), qui permet d'aboutir à un jugement évaluatif clair et argumenté, y compris sur les volets s'appuyant sur des données plus qualitatives
5. Identifier les trajectoires. Au regard de l'analyse de contribution actuelle, quelle peut être la trajectoire du programme pour 2023 ?

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Suite au travail de convergence et de simplification des procédures, l'autorité de gestion dispose d'un guide de procédure commun, aux PO Auvergne, RA et RS complété par plus de 30 fiches de procédures communes FEDER et FSE. Un travail sur la mise en œuvre du règlement Omnibus et sur la généralisation de l'utilisation des OCS a été réalisé au cours de l'année 2019. Il est en cours de développement en 2020 avec la réflexion sur des OCS spécifiques à la période 21-27 (coût horaire pour frais de personnel, financement non lié aux coûts pour rénovation énergétique, BSCU accompagnement à la création d'entreprise...). Néanmoins, l'AG se heurte en audit d'opération à des points de contrôles de plus en plus poussés, notamment concernant les aides d'Etat et la commande publique, malgré peu d'irrégularité détectée sur ces points de procédures (absence d'irrégularité détectée en audit d'opération sur les aides d'Etat et une seule irrégularité de 52 € détectée sur les marchés publics). Cela conduit l'AG à appliquer des points de contrôle toujours plus nombreux faisant reculer l'objectif de simplification des procédures d'attributions des aides FESI. Cela se traduit en outre par des procédures d'audit lourdes nécessitant une mobilisation des équipes d'instruction sur la réponse aux audits d'opération dont la durée s'étale sur plus de 9 mois pour certains. Afin de compenser cette charge de travail, de pouvoir répondre aux demandes de paiement et aux objectifs de dégagement d'office, l'autorité de gestion a dû recourir en 2019 à la passation de deux marchés de prestation l'un sur la vérification de la régularité de la commande publique et l'autre sur la réalisation de Certificat de Service Fait. Par ailleurs, les audits d'opération ont conclu à des défaillances du système de gestion et de contrôle des instruments financiers et rendu un avis négatif sur l'ensemble des Programmes dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est autorité de gestion, alors même que le POI ne soutient aucun instrument financier.

Suite à la reprise en main par l'ANCT, les difficultés liées à Synergie diminuent, mais restent sensibles, notamment en cas d'évolution réglementaire (difficultés liées à la mise en place des OCS, notamment du taux à 4% sur l'assistance technique) et sur le volet d'exploitation des données en vue de permettre un pilotage efficient des PO.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	I - Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.
-----------------	--

--

Axe prioritaire	II - Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.
-----------------	--

--

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
-----------------	--

--

Axe prioritaire	IV - Assistance technique FEDER
-----------------	---------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
I	4 048 336,76	49,25%
II	3 369 102,14	35,95%
III	15 295 579,98	106,09%
Total	22 713 018,88	68,83%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé du rapport annuel de mise en oeuvre (RAMO) à l'attention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	30 juil. 2020		Ares(2020)4069312	Résumé du rapport annuel de mise en oeuvre (RAMO) à l'attention des citoyens	2 août 2020	nguefore

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 148,31 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 150,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 153,66 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.2, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 154,24 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.1, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 188,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 190,24 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 211,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.1, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 214,63 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.2, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: IV, priorité d'investissement: -, indicateur: SAT3, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: IV, priorité d'investissement: -, indicateur: SAT3, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.